



Union Fédérale de la Santé Privée

Au sein du groupe ORPEA CLINEA les élus-es et militants-es syndicaux sont méprisés—es. *Il faut que cela cesse !!!*

Infiltration de salariés, révélée par les journalistes au sein d'établissements privés de santé pour pister, cataloguer et stigmatiser les militants syndicaux.

Nous avons pu vérifier que plusieurs de ces « agents » avaient réussi à infiltrer les rangs de la CGT, nous ne cessons de dénoncer ces agissements et de demander des informations et des explications à la direction du groupe. A ce jour nous n'avons toujours pas de réponses crédibles. Cette situation n'est plus admissible !

Cette situation est d'autant plus intolérable qu'une de nos camarade est depuis plus de 2 mois, en droit de retrait. Elle a subi de plein fouet les retombées de la situation diligentée par son employeur, tant sur le plan professionnel que dans sa vie privée et sa Santé. Depuis des semaines notre camarade attend que la direction,

conformément aux dispositions législatives en vigueur, assume l'obligation qui lui incombe. A savoir qu'elle puisse reprendre son travail dans un environnement professionnel qui lui garantisse une sécurité physique et mentale indispensable et une sérénité psychologique, lui permettant de retrouver au plus vite son travail et l'exercice de son mandat d'élue au CE.

L'employeur est le seul responsable de cette situation d'insécurité et de menaces, tant physiques que morales dont notre camarade est victime. L'employeur doit tout mettre en œuvre pour que cesse cette situation et cela sans délai.

AUJOURD'HUI RIEN N'EST FAIT LOYALEMENT POUR UNE RÉINTÉGRATION RAPIDE À SON POSTE DE TRAVAIL.

Le Comité d'Entreprise réuni le 11 janvier 2013 devait être consulté et informé sur le projet de licenciement de cet agent infiltré. Avant la réunion, certains élus-es constatent qu'une altercation oppose la DRH et cet individu, non convié officiellement mais présent, que penser ?

En séance, la DRH annonce que ce point mis à l'ordre du jour était une erreur et serait retiré, donc non traité.

Comment la direction peut-elle se permettre de jouer avec les élus et mépriser ainsi le fonctionnement du Comité d'Entreprise ?

De quel droit la direction se permet-elle de retirer unilatéralement et sans consulter les élus-es, une question figurant à l'ordre du jour ? Il s'agit là, d'une véritable entrave au libre fonctionnement du CE (rappelons que l'ordre du jour est établi conjointement par le président (la direction) et le secrétaire du CE). Comment ces personnes auraient elles pu commettre cette « erreur » ?

LA CGT S'INTERROGE SUR LA FINALITÉ D'UNE TELLE MASCARADE !!!

Le projet de licenciement tel qu'il était envisagé est annulé. Pourquoi ? Que faut-il y voir derrière, très probablement encore une énième manœuvre du groupe ORPEA/CLINEA afin, de déroger à sa responsabilité ; sinon de ne pas assurer à notre camarade sa réintégration dans les conditions acceptables.

En organisant cette mise en scène, la direction cherchait visiblement un esclandre et un débordement verbal et physique de la personne en question devant les élus. Est-ce pour ensuite prendre à témoin les élus-es de « l'agressivité et de la violence » de cette personne, afin de pouvoir le licencier avec l'approbation des élus-es du CE.

IL EST HORS DE QUESTION QUE NOUS PARTICIPIONS À CETTE THÉÂTRALISATION !

RAPPEL, LA DIRECTION A DÉPENSÉ PLUS DE 360 000 € POUR INFILTRER LES SALARIÉS ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES, PRINCIPALEMENT LA CGT.

La direction doit assumer aujourd'hui ses responsabilités. Les élus-es du Comité d'Entreprise doivent refuser cette manipulation.

- ◇ *Il faut que cessent ces méthodes mises en œuvre par l'employeur !!*
- ◇ *Il faut que cesse le mépris et l'instrumentalisation des élus-es du Comité d'Entreprise, place au dialogue social !!*
- ◇ *Il faut que cesse immédiatement le calvaire de notre camarade et qu'enfin un véritable dialogue respectueux s'ébauche avec les Représentants du personnel et les Organisations Syndicats au sein du groupe ORPEA/CLINEA !!*

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cédex • Tél. : 01 55 82 87 71 • Fax : 01 55 82 87 77
BOURSE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.cgt.fr/santeas • e-mail : ufsp@sante.cgt.fr